

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 15 juillet dernier, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 921-19 décrétant une dépense de 655 200 \$ et un emprunt du même montant pour réaliser des travaux de pavage sur une partie du rang des Trente, entre la rue Bédard et la route de Rougemont.

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 août 2019.

Que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste durant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur ce 8 août 2019, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce huitième jour d'août deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais